

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 6727

présenté par

Mme Panot, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 17

I. – À l'alinéa 2, substituer au mot :

« transition »

les mots :

« bifurcation écologique et de la planification ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à remplacer le terme fourre-tout de transition écologique par celui plus pragmatique de bifurcation écologique, ainsi que la planification écologique. Face au dérèglement climatique en cours et les attermolements des gouvernements successifs, l'urgence écologique se fait toujours plus pressante. Il nous faudra passer par la planification écologique pour amorcer la nécessaire bifurcation écologique. Pour ce faire, les CREFOP sont un outil décentralisé à mobiliser pour former les personnes qui seront amenées à occuper les centaines de milliers, voire les millions de nouveaux emplois induits par la bifurcation écologique. Tout cela se prépare et il est nécessaire de prévenir les CREFOP et de les y préparer dès maintenant. C'est ce que propose cet amendement.